LADIES BANDZ'
ASSOCIATION LOI 1901
24 Grande Rue – 89210 CHAMPLOST

BILAN au 31 août 2026

L'association LADIES BANDZ' a perçu la somme de 3.200 euros au titre de deux subventions pour l'année 2025/2026.

La mairie de CHAMPLOST a versé la somme de 500 euros.

Le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté a versé la somme de 1.000 euros.

La Fédération Française Sports Pour Tous a versé la somme de 1.700 euros.

Les comptes ont été approuvés en assemblée générale.

L'association n'est donc pas soumise à l'obligation légale du dépôt des comptes.

Madame Sabrina LEGOFF

Présidente